

Arrêté n°2018-103 de proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels de la commission paritaire d'établissement – Groupe 2

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n°2018-52 relatif l'élection des représentants des personnels de l'Université de Reims Champagne-Ardenne au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRETE

Article 1 – résultats CPE groupe 2 catégorie A :

Sont proclamés les résultats suivants :

Inscrits	21
Votants	16
Taux de participation	76.19%
Blancs ou Nuls	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	14
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	1
Quotient électoral	14

RESULTATS			
ORGANISATIONS SYNDICALES	VOIX	SIEGE(S) TITULAIRE(S)	SIEGE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA	14	1	1

Sont déclarés élus :

<u>Titulaires CPE 2 catégorie A</u>	
Madame LUZI Alexandra	UNSA
<u>Suppléants</u>	
Madame ZUCK Isabelle	UNSA

Article 2 résultats – CPE Groupe 2 catégorie B

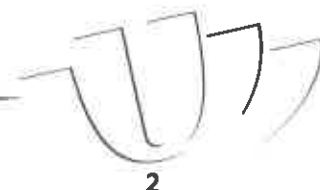
Sont proclamés les résultats suivants :

Inscrits	28
Votants	21
Taux de participation	71,42%
Blancs ou Nuls	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	20
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Quotient électoral	10

RESULTATS			
ORGANISATIONS SYNDICALES	VOIX	SIEGE(S) TITULAIRE(S)	SIEGE(S) SUPPLEANT(S)
UNSA	14	2	2
SNASUB FSU	6	0	0

Sont déclarés élus :

<u>Titulaires CPE 2 catégorie B</u>	
Monsieur DUSSEAUX Paul	UNSA
Madame BOST Armelle	UNSA
<u>Suppléants</u>	
Madame PREVOT Nadège	UNSA
Madame FRAN CART Maxence	UNSA



Article 3 résultats – CPE Groupe 2 catégorie C

Sont proclamés les résultats suivants :

Inscrits	69
Votants	40
Taux de participation	57,97%
Blancs ou Nuls	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	38
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	2
Quotient électoral	19

RESULTATS			
ORGANISATIONS SYNDICALES	VOIX	SIEGE(S) TITULAIRE(S)	SIEGE(S) SUPPLEANT(S)
CGT	9	0	0
UNSA	14	1	1
FSU	15	1	1

Sont déclarés élus :

Titulaires CPE 2 catégorie C	
Monsieur FRANCO Olivier	FSU
Madame RIVARD Marie Christine	UNSA
Suppléants	
Madame CHEMLALI Karima	FSU
Monsieur PICHE Olivier	UNSA

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Le Président de l'Université
De Reims Champagne Ardenne



Guillaume GELLE

Mis en ligne le : 11 DEC. 2019

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le :

11 DEC. 2019